



## La CMA34 ouvre largement ses portes à l'Apprentissage

Chers collègues artisans,

Chaque mercredi, **en présentiel**, nous accueillons les jeunes et les parents intéressés par notre Ecole des Métiers.

Le mercredi **24 juin à 15 heures**, cette initiative sera reprise dans toute la France, mais en virtuel grâce à un **Facebook live**.

Le gouvernement annonce pour le 1<sup>er</sup> juillet, afin de relancer l'embauche d'apprentis, une série de mesures incitatives pour les entreprises artisanales. Si nous nous en réjouissons, nous restons prudents dans l'attente de la publication des décrets d'application.

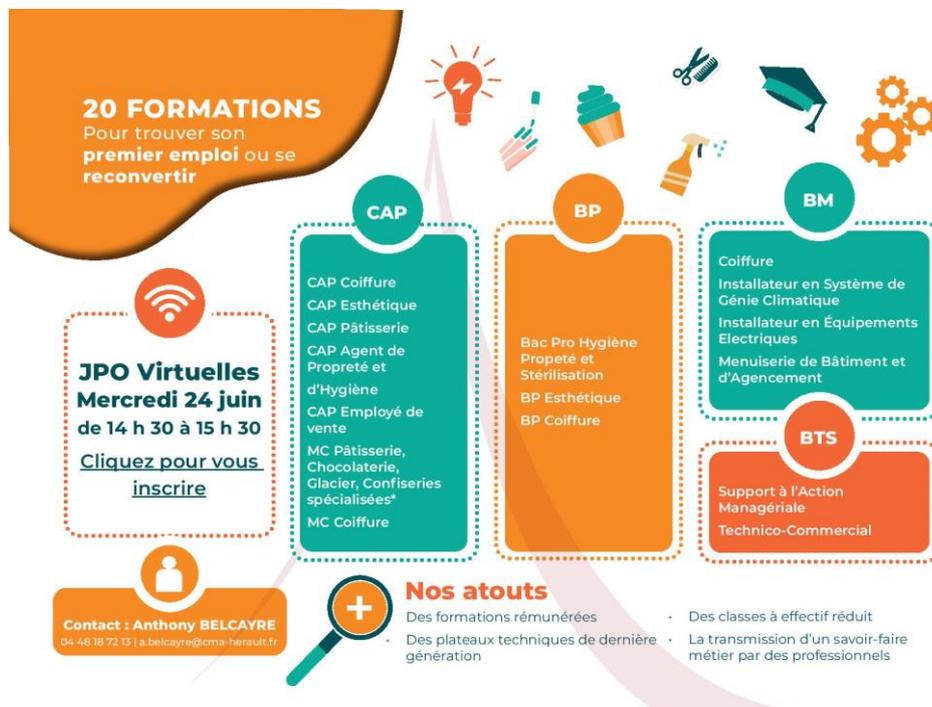
Chers collègues, embaucher un apprenti c'est renforcer votre équipe à coût salarial réduit. De plus, l'apprentissage c'est transmettre le savoir-faire de votre métier et pérenniser votre entreprise. Pour vous aider dans cette démarche l'Ecole des Métiers de la CMA34 prend en charge : sélection, recrutement, avantages fiscaux et formalités administratives.  
Artisanalement votre.

Christian **POUJOL**, Le Président et les Elus de la Chambre de métiers de l'Artisanat de l'Hérault

### RENDEZ-VOUS AVEC L'ECOLE DES METIERS POUR UN FACEBOOK LIVE



Rendez-vous  
sur notre page Facebook  
mercredi 24 juin de 14 h 30 à 15 h 30  
@ecoledesmetiers34  
Inscription : a.belcayre@cma-herault.fr



N'attendez pas pour vous inscrire et participer en direct à cette rencontre :  
contact : [a.belcayre@cma-herault.fr](mailto:a.belcayre@cma-herault.fr)

## APPRENTISSAGE

L'École des Métiers de la CMA34 permet aux jeunes de se former en alternance, leur permettant ainsi de bénéficier d'un enseignement général et technique, mais aussi d'acquérir une expérience professionnelle en entreprise. L'objectif étant de les aider à développer une certaine culture d'entreprise et d'entrepreneuriat et leur proposer des formations dans le supérieur. Pour la rentrée de septembre de nouvelles filières viennent compléter notre offre de formation en alternance :

- CAP employé de vente (option produits alimentaires / produits courants)
- Mention Complémentaire coiffure
- BTS support à l'action managériale
- BTS technico-commercial
- Vous recherchez un apprenti ou souhaitez connaître les aides associées à l'apprentissage : contactez nos conseillers

► **Métiers de la coiffure, esthétique, pâtisserie, vente :**  
[n.demaret@cma-herault.fr](mailto:n.demaret@cma-herault.fr) – 04 48 18 72 17

► **Métiers de la propreté :** [c.martin@cma-herault.fr](mailto:c.martin@cma-herault.fr) – 04 48 18 72 15

► **Métiers du génie électrique, électricité, menuiserie, action managériale, technico-commercial :** [s.martin@cma-herault.fr](mailto:s.martin@cma-herault.fr) – 04 48 18 72 16

Pour toutes les autres activités : [e.guth@cma-herault.fr](mailto:e.guth@cma-herault.fr) – 04 67 72 72 09

## COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Un dispositif d'allègement de la fiscalité professionnelle et, particulièrement, de la cotisation foncière payée par les entreprises (CFE) des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme, de l'événementiel, du sport, de la culture et du transport aérien a été mis en place.

[+ Infos](#)

---

## AIDES DE L'ETAT



Dans un communiqué de presse en date du 10 juin 2020, le gouvernement annonce la prolongation des aides apportées aux secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport, culture (notamment du fonds de solidarité jusqu'à la fin de l'année 2020). Pour les autres entreprises le fonds de solidarité s'arrête au 31 mai 2020.

Les conditions et la liste des activités concernées sont à consulter :

[+ Infos](#)

---

Retrouvez toutes les informations sur notre site



---

*Dans le cadre du RGPD, vous pouvez demander à être désinscrit de nos listes de diffusion en adressant un message à : [cma34@cma-herault.fr](mailto:cma34@cma-herault.fr)*